

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

**Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation**

**14. création d'un poste de responsable des politiques d'accueil à Vire Normandie et de la citoyenneté.**

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23, 2°

Conformément à l'article L313-1 de la loi susmentionnée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vire Normandie est très attachée à la proximité de ses accueils au public, que ce soit à l'hôtel de ville de Vire ou dans les mairies des autres communes déléguées, ou encore dans des services aux missions différentes mais complémentaires comme l'espace public numérique ou l'espace info jeunes par exemple.

Ces points d'accueil et le service état civil citoyenneté à Vire constituent, pour les habitants, la clef d'entrée dans les services de la collectivité. Leur bon fonctionnement et la qualité de leur accueil relèvent donc d'un axe stratégique de la collectivité.

En mai 2021, dans le cadre d'une réflexion menée avec l'ensemble des maires des communes déléguées, il avait été validé qu'un axe d'amélioration de la direction citoyenneté, affaires juridiques de la commune est d'organiser une continuité de service public sur l'accueil des mairies déléguées, y compris Vire. Pour autant, cet axe n'a pas pu être jusqu'alors investi.

En outre, il existe dans le projet de service citoyenneté, un objectif stratégique d'amélioration de l'accueil (démarche qualité, certification AFNOR). L'objectif pourrait être le label QUALIVILLE. Ce label ne peut s'obtenir que sur l'ensemble de la collectivité. Avant d'auditer et d'améliorer les autres points d'accueil de la collectivité, il est nécessaire de répondre aux normes de la certification sur l'accueil général de la collectivité et donc sur l'ensemble des mairies déléguées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/14 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Néanmoins, force est de constater qu'il est nécessaire pour accompagner ces changements et la montée en compétence des agents dans une organisation à l'échelle de Vire Normandie (procédure, plan de formation, administrateur logiciel métier, gestions des plannings de présence...) de créer un poste de Responsable des politiques d'accueil et de la citoyenneté (poste de catégorie A) afin d'intégrer une vision stratégique et des compétences managériales à hauteur des enjeux précités. Des enjeux managériaux sont en effet prégnants et doivent être intégrés pour franchir ce saut qualitatif.

Les missions de cet emploi de Responsable des politiques d'accueil et de la citoyenneté seraient :

- Développer une politique pour tous les lieux d'accueil de VN et viser à assurer une continuité d'accueil sur toutes les mairies déléguées de VN
- Organiser une politique d'accueil des administrés et mettre en œuvre une démarche qualité,
- Organiser, superviser les actes délivrés aux usagers et la gestion administrative du service,
- Effectuer la préparation et le bon déroulement des scrutins électoraux,
- Animer, piloter et gérer l'équipe composée de 6 agents,
- Favoriser le développement des compétences et de la polyvalence des agents du service,
- Gérer le budget de fonctionnement état civil (commandes de fournitures, anticipation des besoins) et du budget de fonctionnement et investissement pour les cimetières,
- Assurer la bonne tenue du recensement annuel à la population,
- Contribuer à la bonne gestion des 4 cimetières communaux,
- Assurer une veille juridique et la diffusion des évolutions de réglementations dans les domaines d'activités concernés,
- Contribuer à la mise en œuvre de projets innovants en faveur de l'accès aux démarches administratives pour tout type d'usager (notamment suivi du projet subventionné par la Fondation de France, et de la mise en valeur architecturale et patrimoniale des cimetières),
- Travailler en transversalité avec les collègues de la direction affaires juridiques, citoyenneté et assemblées sur la gestion de divers dossiers juridiques (procédures précontentieuses et contentieuses, assurances, mesures de police administrative, fourrière municipale, etc.).
- Contribuer à la bonne gestion des cimetières de Vire Normandie

Vu l'avis du bureau municipal,

**Il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- **DE PROCÉDER** à la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-14-DE

Marc ANDREU SABATELIER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/14 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			014-200060176-20220706-14-DE
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire
				Réception par le préfet : 06/07/2022
				Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.